

Médicaments périmés ou non utilisés ?

# RAPPORTEZ-LES CHEZ VOTRE PHARMACIEN !



Votre  
guide pratique  
de tri!

## VOTRE PHARMACIEN REPREND

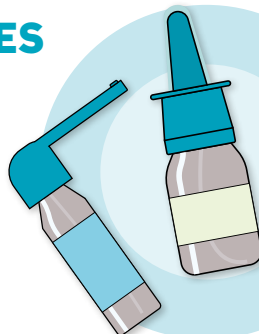
Les médicaments  
sans la boîte et la notice



**COMPRIMÉS  
ET GÉLULES**  
NON CONSOMMÉS  
dans leur blister



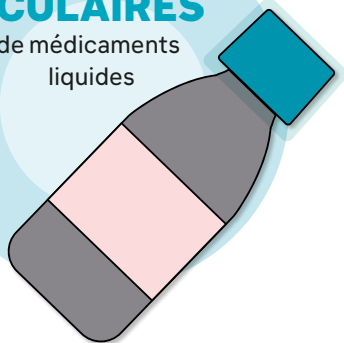
**RESTES DE  
POMMADES**  
dans leur tube



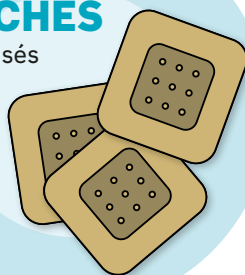
**RESTES DE  
SPRAYS**  
et d'aérosols

**RESTES DE SIROPS,  
GOUTTES NATALES  
ET OCULAIRES**

et de médicaments  
liquides



**PATCHES**  
non utilisés



# VOTRE PHARMACIEN NE REPREND PAS

Que faire avec les emballages vides et les non-médicaments ?



## Les emballages vides de médicaments



### Bouteilles en verre vides et propres

♻️ bulles à verre ou collecte sélective du verre



### Seringues

♻️ contenants à seringues (en vente chez le pharmacien), recycparc



### Notices papier et boîtes en carton

♻️ recycparc ou collecte sélective des papiers



### Bouteilles en plastique vides et nettoyées

♻️ le sac PMC bleu



### Blisters et emballages en plastique vides

♻️ ordures ménagères

## Les non-médicaments



### Résidus de cosmétiques

♻️ ordures ménagères



### Résidus de produits cosmétiques contenant des substances dangereuses

♻️ recycparc



### Alimentation particulière (pour adultes et bébés), vitamines et produits à base de plantes

♻️ ordures ménagères ou collecte sélective des déchets organiques



### Résidus de produits chimiques

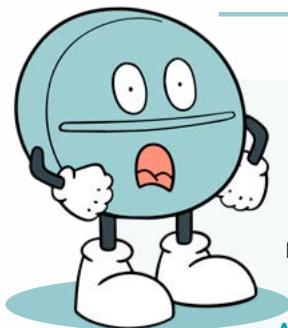
♻️ recycparc



### Radiographies

♻️ hôpital, recycparc ou collecte sélective des déchets chimiques ménagers

## LES MÉDICAMENTS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS...



la poubelle



l'évier



les toilettes ou l'égout



le parc à conteneurs

**Attention:** Les médicaments périmés ou inutilisés doivent toujours être rapportés à votre pharmacien. Le pharmacien les reprend gratuitement et se charge de les faire détruire.

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Les médicaments périmés ou non utilisés ne sont donc pas non plus des déchets comme les autres. En collaboration avec les Régions, l'ensemble du secteur pharmaceutique organise et finance la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés afin de les faire détruire en toute sécurité.

## Rapporter les médicaments périmés ou inutilisés à la pharmacie : un geste utile pour l'environnement

Ne gardez pas les médicaments périmés chez vous. Comme ces médicaments vous ont été prescrits par votre médecin ou conseillés par votre pharmacien dans une situation bien précise, ils risquent, en effet, d'être inadaptés voire dangereux pour d'autres usages. Par ailleurs, même les médicaments non-ouverts ont également une durée de conservation limitée. Contrôlez donc régulièrement votre armoire à pharmacie et retirez-en les médicaments que vous n'utilisez plus.

### TRIER ET RAPPORTER :

votre contribution



En rapportant les médicaments périmés ou non utilisés à votre pharmacien, vous contribuez à la gestion des déchets pharmaceutiques et donc à la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien sur le tri et le retour des médicaments périmés ou non utilisés.



Une initiative commune des pharmaciens, des grossistes-répartiteurs, de l'industrie pharmaceutique, des importateurs parallèles et des autorités régionales